

CATALOGUE DE COURS ET SÉMINAIRES
DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES

2009

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROGRAMME DE FORMATION DE
L'OMPI A L'INTENTION DES RESSORTISSANTS DE PAYS EN
DEVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION
VERS L'ECONOMIE DE MARCHE

Objectifs

L'objectif du programme de formation de l'OMPI est de dispenser une formation générale et spécialisée à des professionnels travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce programme est mené à bien en coopération avec des gouvernements et des institutions spécialisées.

Domaines et type de formation

Le programme de formation de l'OMPI porte sur tous les domaines de la propriété intellectuelle : propriété industrielle, droit d'auteur et droits connexes. Il propose une formation sur les développements au niveau international dans les domaines de la propriété intellectuelle, au siège de l'OMPI à Genève (Suisse). Il propose également un stage pratique dans un ou plusieurs offices ou bureaux nationaux ou régionaux de propriété industrielle ou de droit d'auteur. On trouvera ci-après une liste des cours proposés, accompagnés chacun d'un bref résumé des thèmes abordés.

Groupes cibles

Cette formation s'adresse à des personnes travaillant dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur ou des droits connexes. On s'efforcera de choisir le type de formation répondant le mieux aux besoins de l'office ou du bureau intéressé et à ceux du candidat. Le programme de formation de l'OMPI est axé sur la demande et vise à promouvoir l'échange d'informations entre différentes catégories de personnes, dont les titulaires de droits, les cadres et les fonctionnaires chargés de l'application de la loi et de la répression. Les groupes cibles sont notamment les agents des offices de propriété industrielle, des bureaux du droit d'auteur des États membres et d'autres organismes qui s'occupent des questions de propriété intellectuelle.

Conditions à remplir

En règle générale, les candidats proposés par leur gouvernement doivent faire partie de l'un ou l'autre des groupes cibles indiqués ci-dessus. Les candidats du secteur privé doivent présenter leur candidature par l'intermédiaire de l'administration nationale chargée des questions de propriété intellectuelle. L'attention est appelée sur les renseignements donnés au sujet de la nature et de la portée de chaque cours, ainsi que sur les qualifications requises pour chacun d'eux. Les autorités nationales sont priées de ne proposer que des personnes qui, à l'issue de leur stage, seront normalement appelées à continuer d'exercer des fonctions dans le domaine de la propriété intellectuelle ou dans un domaine voisin.

Les candidats aux cours et séminaires de formation proposés dans le cadre du programme de perfectionnement des cadres doivent avoir suivi le cours d'enseignement à distance intitulé "Cours général de propriété intellectuelle" (DL-101) et réussi l'examen. Les candidats peuvent s'inscrire via le site Internet de l'Académie mondiale de l'OMPI (<http://www.wipo.int/academy>).

Les candidats qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent demander à l'Académie mondiale de l'OMPI de leur fournir le CD-ROM du cours DL-101.

Connaissances linguistiques

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue dans laquelle se déroule la formation.

Pour que leur candidature soit prise en considération, les candidats d'un pays dont la langue officielle ou la langue nationale n'est pas celle du cours ou du séminaire doivent présenter un certificat d'aptitude linguistique dans cette langue. Ce certificat doit avoir été délivré par une école de langues reconnue par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) accrédité auprès du pays en question. À défaut de certificat, l'intéressé doit avoir passé avec succès une épreuve de langue organisée par ledit bureau.

Les candidats venant d'un pays où il n'y a pas de bureau du PNUD doivent présenter d'autres certificats d'aptitude linguistique, délivrés de préférence par des institutions publiques.

Formulaires de candidature

Chaque formulaire de candidature, dûment rempli, doit être signé par le candidat et approuvé par le ministre ou un autre haut fonctionnaire d'un ministère compétent avant de pouvoir être pris en considération.

Une attention toute particulière doit être portée aux rubriques 10 à 12 du formulaire, qui doivent être dûment remplies de manière à bien faire comprendre le type de formation demandé et les objectifs visés.

Une photographie récente de l'intéressé doit aussi être jointe au formulaire.

Les candidatures sont prises en considération pour les cours et les séminaires qui auront lieu en 2009.

Le formulaire de candidature est disponible en format Adobe PDF et en format MS Word sur le site Internet de l'Académie Mondiale de l'OMPI (<http://www.academy/wipo.int>). Vous pouvez également obtenir le formulaire en contactant votre office national de la propriété intellectuelle ou le ministère compétent.

Les candidatures peuvent aussi être déposées via le site Internet de l'Académie mondiale de l'OMPI (<http://www.wipo.int/academy>).

Sélection des candidats

La sélection des candidats est effectuée par l'OMPI. Les candidats retenus sont avisés directement.

Les informations concernant les mesures à prendre en vue du voyage et les autres dispositions administratives concernant la participation au programme de formation sont communiquées aux candidats directement ou par l'intermédiaire du bureau du PNUD, le cas échéant.

Dispositions administratives

Assurance-maladie :

Les boursiers de l'OMPI qui participent à un cours ou un séminaire d'une durée égale ou supérieure à deux semaines bénéficient, pour toute la durée de leur formation, d'une assurance-maladie souscrite par l'OMPI. Des précisions sur cette assurance sont adressées aux candidats retenus.

Examen médical :

Les candidats retenus pour un cours ou un séminaire de deux semaines ou plus doivent subir un examen médical. Cet examen doit être effectué par un médecin du pays du candidat reconnu par l'ONU et établir que le candidat est en bonne santé.

Les candidats retenus auxquels cette obligation s'applique en sont informés par l'intermédiaire du bureau du PNUD correspondant.

Visas :

En raison des exigences très strictes en matière de visas des pays dans lesquels les cours ou séminaires sont organisés, **l'OMPI n'autorisera pas les candidats retenus à voyager s'ils n'ont pas tous les visas requis à l'avance.**

Dispositions relatives au voyage et au logement

Les frais de voyage et de séjour sont pris en charge par l'OMPI ou par les gouvernements ou les organismes qui coopèrent à la formation. Les stagiaires reçoivent une indemnité journalière d'un montant suffisant pour couvrir les frais de logement et de repas. Dans certains cas où le logement ou les repas sont gratuits, l'indemnité est réduite en conséquence.

Évaluation et rapports

À la fin de chaque cours ou séminaire, les participants doivent remplir un questionnaire d'évaluation établi par l'OMPI. Leurs réponses sont traitées de manière strictement confidentielle. Elles servent à l'évaluation des différents cours et séminaires et aident l'Organisation à améliorer ses cours à l'avenir.

En outre, les stagiaires du programme de formation de l'OMPI sont invités à envoyer, à l'issue de leur stage, un rapport sur les cours ou séminaires auxquels ils ont assisté, avec de brèves observations sur le contenu et l'organisation ou d'autres aspects du cours ou séminaire. L'OMPI est heureuse aussi de recevoir toute suggestion ou recommandation qui l'aiderait à apporter d'éventuelles améliorations à son programme de formation. Le rapport et les suggestions éventuelles sont traités de manière strictement confidentielle.

Certificat de participation

Un certificat de participation est remis aux participants à la fin de chaque programme de formation.

Conditions particulières

Assiduité :

Il est demandé aux intéressés de faire preuve d'assiduité pendant toute la durée de la formation. S'ils ne satisfont pas à cette exigence, l'OMPI se réserve le droit de mettre fin à leur formation.

Personnes accompagnantes :

Les participants sont priés de ne pas se faire accompagner. En tout état de cause, l'OMPI ne prend pas à sa charge les formalités et frais (voyage, séjour, visas, assurance, etc.) concernant les personnes accompagnant les participants. En outre, les dispositions prises par l'Organisation ou les institutions hôtes pour le logement ne concernent que les participants.

1. Séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur la propriété industrielle,
Genève (Suisse)

Introduction

Le séminaire est destiné à : i) fournir une formation et des informations sur différents aspects de la propriété industrielle, susciter un débat sur des questions d'actualité parmi les participants à l'aide d'études de cas; ii) sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle au service du développement; et iii) renforcer et développer les compétences en gestion de la propriété intellectuelle au sein des offices de propriété intellectuelle, en particulier dans un environnement en évolution rapide. La visite du siège de l'OMPI offre aux participants l'opportunité de rencontrer les administrateurs responsables des activités et programmes visant leur région respective ainsi que des spécialistes des différents aspects de la propriété industrielle.

Le programme prévoit des sessions de discussion de groupe au cours desquelles les participants sont divisés en plusieurs groupes afin de permettre une interaction et des discussions approfondies sur des thèmes choisis. Chaque groupe présente un bref compte rendu de ses discussions dans le cadre de séances plénières.

Le séminaire interrégional de niveau intermédiaire est suivi d'un cours de formation pratique de deux semaines dans un office de propriété industrielle.

Contenu

Le séminaire porte notamment sur les thèmes suivants :

- l'OMPI et son rôle dans la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social;
- faits récents concernant le cadre international applicable aux brevets, aux marques, aux dessins et modèles industriels, aux indications géographiques et les conventions internationales;
- le Traité sur le droit des brevets (PLT) et le Traité sur le droit matériel des brevets (SPLT);
- importance du système du PCT pour les pays en développement;
- le Traité de Singapour sur le droit des marques;
- avantages des systèmes de Madrid et de La Haye pour les pays en développement et les pays en transition;
- ressources génétiques, biotechnologie et savoirs traditionnels : vers un système de protection approprié;
- détermination de la brevetabilité des inventions;
- licences de brevets obligatoires;
- caractère distinctif des marques;
- marques notoires;
- propriété intellectuelle et développement national;
- propriété intellectuelle et petites et moyennes entreprises (PME);

- validité des enregistrements de marques : expérience des offices nationaux et jurisprudence;
- application des droits de propriété intellectuelle;
- protection des obtentions végétales conformément à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- discussions de groupe : études de cas.

Groupes cibles

Chaque cours dispensé dans le cadre du Séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur la propriété industrielle définit son propre public (voir les points a) à m)).

Langues

L'interprétation simultanée est assurée en français, en anglais, en arabe et en espagnol.

Lieu et durée

Siège de l'OMPI, Genève (Suisse) : trois jours.

Période prévue

Juin.

Stage pratique

À la fin du séminaire, les participants suivent un stage pratique de deux semaines auprès de l'office national ou régional de propriété industrielle de l'un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Égypte, Espagne, France, Israël, Maroc, Portugal, République tchèque et Suisse.

- a) Cours de formation interrégional de niveau avancé sur la documentation et l'information en matière de brevets, Vienne (Autriche)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office autrichien des brevets.

Contenu

- explication de la procédure autrichienne d'enregistrement et de délivrance des brevets et des modèles d'utilité;
- conditions à remplir pour l'enregistrement et la protection des topographies de semi-conducteurs;
- classification des brevets CIB-ECLA;
- questions récentes concernant les licences obligatoires pour des produits pharmaceutiques, mise en œuvre de la Déclaration de Doha dans la Communauté européenne et l'Accord sur les ADPIC;
- activité inventive dans le domaine des brevets, illustrée par des exemples;
- importance du PCT pour l'Office autrichien des brevets;
- traitement électronique des données dans la gestion des brevets;
- présentation uniforme des données bibliographiques figurant dans les documents de brevet, à l'aide des codes INID;
- services d'information : bibliothèque, unité d'information, registres, demandes d'information dans le domaine juridique et technique, recherche sur l'état de la technique, opinion écrite sur la brevetabilité;
- présentation générale des bases de données relatives aux brevets aux fins de la recherche en ligne;
- base de données EPOQUE : démonstration de la base de données de l'Office européen des brevets, travaux pratiques (en ligne);
- base de données non-brevets; exemples concrets, liens utiles;
- système de gestion de la qualité dans les techniques de groupe;
- certificats complémentaires de protection (CCP) pour les brevets dans le domaine des produits pharmaceutiques et des pesticides;
- inventions mises en œuvre par ordinateur : analyse d'exemples concrets, liens utiles;
- inventions dans le domaine de la biotechnologie.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office autrichien des brevets, Vienne (Autriche) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

- b) Cours de formation interrégional de niveau avancé sur la propriété industrielle, Munich (Allemagne)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office allemand des brevets et des marques.

Contenu

- aperçu des activités et de la structure de l'Office allemand des brevets et des marques;
- aperçu de la procédure de délivrance des brevets et des conditions préalables à cette délivrance;
- CIB;
- traitement des demandes de brevet avant le dépôt de la requête en examen;
- services d'information en matière de brevets destinés au public;
- information et documentation en matière de brevets à l'Office allemand des brevets et des marques;
- loi allemande sur les modèles d'utilité;
- questions relatives aux marques;
- formation individuelle; études de cas.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office allemand des brevets et des marques, Munich (Allemagne) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

- c) Séminaire de formation interrégional sur la propriété industrielle Munich (Allemagne)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office européen des brevets (OEB).

Contenu

- présentation du système européen des brevets;
- brevets : structure, signification et présentation;
- outils de classement à l'OEB;
- utilisation des rapports de recherche;
- accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet;
- brevets et développement économique;
- utilisation du système des brevets par les petites et moyennes entreprises (PME);
- politique d'une société multinationale en matière de brevets;
- documentation et information en matière de brevets dans une entreprise industrielle;
- diffusion de l'information en matière de brevets au sein d'un office de propriété industrielle;
- coopération internationale et régionale dans le domaine de l'information en matière de brevets;
- présentation des services d'information en matière de brevets de l'OEB;
- appui à l'innovation;
- évaluation de l'information en matière de brevets;
- dernières évolutions techniques; logiciel pour le mode mixte;
- recherche sur l'Internet.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

OEB, Munich (Allemagne) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

d) Cours de formation sur la propriété industrielle, Lisbonne (Portugal)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Institut national de propriété industrielle (INPI).

Contenu

- brevets et modèles d'utilité : conventions régionales; procédures d'examen; procédures de gestion; recours, litiges;
- exercices pratiques destinés à apporter des précisions sur certaines questions ouvertes;
- dessins et modèles industriels : conditions de protection; différences entre les dessins et modèles, relations avec d'autres droits de propriété intellectuelle; procédures applicables à l'octroi de la protection nationale, européenne et internationale; recours;
- gestion et application des droits : législation, application des droits et recours administrés par l'Union européenne – collaboration avec l'INPI/IGAE;
- examen à des fins d'inscription sur le registre national; système d'enregistrement international des marques; base de données nationale;
- objectifs et rôle du service de documentation dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- gestion de la littérature et de la documentation dans le domaine de la propriété intellectuelle : publication d'un catalogue, bulletin de la propriété industrielle, mise en place d'une bibliothèque numérique.

Groupes cibles

Examineurs de brevets et fonctionnaires du ministère concerné.

Langue

Portugais.

Lieu et durée

INPI, Lisbonne (Portugal), deux semaines.

Période prévue

Juin.

e) Cours de formation sur la propriété industrielle, Casablanca (Maroc)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC).

Contenu

- aperçu des tâches et de la structure de l'OMPIC;
- recherche sur l'état de la technique;
- traitement des demandes d'enregistrement de marques et de dessins ou modèles industriels;
- documentation et information en matière de brevets;
- services d'information : bibliothèque, unité d'information, registres, demandes d'information dans le domaine juridique et technique;
- recherche sur l'état de la technique, opinion écrite sur la brevetabilité;
- présentation générale des bases de données relatives aux brevets aux fins de la recherche en ligne.

Groupes cibles

Examineurs de brevets et fonctionnaires du ministère concerné.

Langue

Arabe.

Lieu et durée

OMPIC, Casablanca (Maroc) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

f) Cours de formation sur la propriété industrielle, Le Caire (Égypte)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Académie de recherche scientifique et technique (ARST).

Contenu

- organisation et gestion de l'office des brevets;
- examen juridique et technique des demandes de brevet;
- utilisation des ordinateurs, des CD-ROM et des bases de données dans la préparation des recherches;
- incidence des conventions internationales sur la propriété intellectuelle;
- classement et indexation des documents de brevet;
- recherche de documents de brevet et d'information sur l'état de la technique.

Groupes cibles

Examineurs de brevets et fonctionnaires du ministère concerné.

Langue

Arabe.

Lieu et durée

ARST, Le Caire (Égypte) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

- g) Cours de formation de niveau avancé sur les marques et aspects de la propriété industrielle pratique, Madrid (Espagne)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM).

Contenu

- structure et activités de l'OEPM;
- modèle d'office de propriété industrielle autonome;
- activités internationales de l'OEPM;
- structure et activités du Département des brevets et des dessins et modèles industriels de l'OEPM;
- les marques dérivées et les différences qu'elles présentent par rapport à d'autres formes de protection;
- dénominations génériques;
- causes de nullité et de déchéance des signes distinctifs;
- questions relatives à la similitude entre marques;
- classification internationale des produits et des services (classification de Nice);
- classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne);
- démonstration des bases de données de l'OEPM;
- système de production et d'exploitation des données de l'OEPM;
- structure et activités du Département des informations techniques de l'OEPM;
- activités de diffusion de l'information de l'OEPM;
- publications de l'OEPM, en particulier les publications relatives aux marques;
- voies de recours contre les décisions de l'administration en matière de signes distinctifs; recours administratifs et recours contentieux-administratifs; procédure d'annulation;
- débats sur les critères jurisprudentiels appliqués à l'examen quant au fond des demandes d'enregistrement de marques.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Espagnol.

Lieu et durée

OEPM, Madrid (Espagne) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

- h) Cours de formation de niveau avancé OMPI/CEIPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle, Strasbourg (France)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI).

Contenu

- données historiques concernant les droits de propriété industrielle, notamment les conventions internationales;
- les brevets en tant que source d'information technique;
- visite de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Strasbourg;
- théorie générale du droit des marques en Europe;
- visite d'une entreprise dotée d'un département chargé de la gestion de la propriété intellectuelle;
- protection des indications géographiques;
- introduction au droit d'auteur européen : une harmonisation progressive;
- marque communautaire, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur;
- propriété industrielle et contrat de transfert de technologie : les obstacles à surmonter et les conditions à remplir pour accroître l'efficacité du transfert de technologie vers les pays en développement;
- évaluation et stratégies relatives au portefeuille de brevets et de marques;
- introduction au système de franchisage;
- propriété intellectuelle et promotion de l'innovation; biotechnologie, biodiversité, savoirs traditionnels;
- rôle d'un département de la propriété industrielle et d'un ingénieur en propriété industrielle dans le monde de l'entreprise;
- rôle d'un conseil en propriété industrielle;
- principes du PCT et du brevet européen;
- présentation de l'Office européen des brevets.

Groupe cible

Hauts fonctionnaires du ministère concerné.

Langues

Le cours a lieu en français et en anglais, avec interprétation simultanée.

Lieu et durée

CEIPI de l'Université Robert Schuman, Strasbourg (France) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

i) Cours de formation sur la propriété industrielle, Prague (République tchèque)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque.

Contenu

- activités de l'office de la propriété industrielle; évolution dans le domaine de protection des droits de propriété intellectuelle en République tchèque;
- interprétation des dispositions juridiques tchèques concernant la protection des inventions; modèles d'utilité; proposition de rationalisation et topographies;
- interprétation des dispositions juridiques tchèques concernant la protection des dessins et modèles industriels; dispositions de loi applicables aux dessins et modèles industriels; conditions d'enregistrement; procédures d'enregistrement et de radiation;
- procédure de délivrance ou d'enregistrement : notamment des démonstrations et des exercices pratiques;
- procédures de règlement des litiges et de recours : radiation des brevets, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels et des marques; exemples concrets;
- information en matière de brevets et outil de recherche : la documentation minimale du PCT;
- documentation des institutions internationales en matière de brevets;
- classement de l'information en matière de brevets : CIB, ECLA; système de classement des marques; système de classement des dessins et modèles industriels; stratégies de recherche, règles fondamentales applicables aux demandes d'information;
- examen de la littérature brevets disponible en République tchèque; organisation et services de la bibliothèque des brevets au sein de l'office de la propriété industrielle;
- Convention sur la délivrance de brevets européens (CBE); interconnexion entre le système européen et le système national des brevets;
- système de marque communautaire;
- rapports nationaux.

Groupes cibles

Examineurs de brevets et fonctionnaires du ministère concerné.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office de la propriété industrielle de la République tchèque, Prague
(République tchèque) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

j) Cours de formation sur la propriété industrielle, Paris (France)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Contenu

- présentation des tâches et de la mission de l'INPI;
- présentation du Département des marques et des dessins et modèles industriels
 - procédures d'examen, examen d'une requête en opposition;
- présentation du Centre de documentation et d'information : bibliothèque, base de données (JURINPI) – l'INPI sur l'Internet, les CD-ROM;
- droit d'auteur et droits connexes;
- services publics de l'INPI;
- présentation du Département des brevets : résumé des procédures, explication du rôle des ingénieurs;
- présentation du travail des services douaniers;
- politique régionale de l'INPI;
- recherche d'un équilibre entre le transfert de technologie et les clauses principales du contrat de transfert de technologie en France.

Groupe cible

Examineurs de brevets et de marques.

Langue

Français.

Lieu et durée

INPI (France) : deux semaines.

Période prévue

Juin.

k) Cours de formation sur la propriété industrielle, Jérusalem (Israël)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office des brevets d'Israël.

Contenu

- présentation de l'organisation et des activités de l'Office des brevets d'Israël;
- brevetabilité et non-brevetabilité des inventions, nouveauté et activité inventive dans le cadre du droit israélien des brevets;
- examen quant au fond des demandes de brevet conformément au droit israélien des brevets;
- brevetabilité des revendications portant sur l'“usage”;
- marques : dispositions de fond et de forme en application de l'ordonnance sur les marques;
- affaires portant sur des marques en Israël;
- dispositions de fond de la législation sur les dessins et modèles;
- classification des dessins et modèles;
- situation juridique du droit d'auteur en Israël;
- procédures judiciaires concernant les brevets, les dessins et modèles et les marques;
- question de la brevetabilité des inventions chimiques et biotechnologiques
 - problèmes concernant ces inventions;
- examen quant au fond de demandes de brevet dans le domaine chimique et biotechnologique;
- principales activités de la Division du PCT à l'Office des brevets d'Israël;
- traitement des demandes internationales à l'aide du logiciel PCT-EASY.

Groupes cibles

Examineurs de brevets et de marques et fonctionnaires du ministère concerné.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office des brevets d'Israël, Jérusalem (Israël) : deux semaines.

Période prévue

Jun.

m) Cours de formation sur la propriété industrielle, Berne (Suisse)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire interrégional de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI) de la Suisse.

Contenu

- procédures nationales d'enregistrement et de délivrance des brevets;
- organisation et structure des groupes d'examen;
- procédures relatives aux brevets européens et au PCT;
- technologie et recherche en matière de brevets;
- examen quant au fond – présentation d'exemples, outils de recherche;
- Suisse-Asie : comparaison des systèmes de brevets;
- présentation de la Division des marques;
- examen des demandes nationales et internationales d'enregistrement de marques, présentation d'outils de travail, exemples concrets du travail accompli;
- procédures d'opposition;
- service juridique des brevets;
- protection des dessins et modèles en général; Arrangement de La Haye;
- protection des savoirs traditionnels et du folklore;
- présentation de rapports (section des brevets, section des marques, section juridique).

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

IFPI, Berne (Suisse) : trois semaines.

Période prévue

Juin..

2. Séminaire de formation OMPI/OEB/OEPM sur les procédures coordonnées de recherche et d'examen en matière de brevets destiné aux ressortissants des pays d'Amérique latine : Genève (Suisse) et Munich (Allemagne)

Introduction

Ce séminaire a pour objectif de fournir aux participants des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine des informations actualisées et des moyens concrets de renforcer leurs capacités dans le domaine de la recherche en matière de brevets, des procédures, techniques et instruments d'examen. Les participants acquièrent des connaissances spécialisées dans le domaine des brevets, notamment en ce qui concerne l'évolution récente. Le stage pratique à l'OEB (Allemagne) comprend des études de cas visant à familiariser les participants avec les aspects techniques liés aux procédures de recherche et d'examen dans le domaine des brevets et à améliorer et développer leurs aptitudes dans ces domaines.

Contenu (Genève et Munich)

- l'OMPI et le système international des brevets : tendances et questions émergentes dans le domaine des droits de brevet : évolution récente à l'OMPI;
- traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets : Traité sur le droit des brevets (PLT); Traité de coopération en matière de brevets (PCT);
- visite du bureau du PCT à l'OMPI et présentation des logiciels PCT-EASY et PCT-SAFE;
- classification internationale des brevets (CIB) et instruments d'appui informatique;
- Groupe de travail sur les normes et la documentation du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT/SDWG);
- protection juridique de la propriété industrielle en Espagne, en particulier en ce qui concerne les brevets;
- expérience de l'OEPM en tant qu'office de propriété industrielle : enjeux de la gestion de la qualité;
- services de fourniture d'informations techniques de l'OEPM;
- procédures de délivrance des brevets, des modèles d'utilité et des enregistrements de dessins et modèles industriels en droit espagnol;
- notions et principes fondamentaux de la recherche en matière de brevets;
- atelier pratique sur la recherche en matière de brevets à l'aide d'outils informatiques – Epoline-Register Plus, système de consultation en ligne des dossiers du PCT – PatentScope;
- examen des formalités à accomplir et des instruments d'appui au service des examinateurs de brevets, directives de l'OEB;
- séance pratique sur les conditions de brevetabilité : nouveauté et activités inventives : “approche problème-solution”;
- séance pratique sur la précision des informations en matière de brevets et le caractère suffisant de la description;

- informations pratiques sur les modifications, les procédures relatives à la prise de décision et à l'opposition;
- sessions de groupe : détermination des problèmes principaux concernant le travail d'un examinateur – solutions possibles;
- travail des examinateurs de brevets dans les offices nationaux : qualité des brevets en Amérique latine – rôle de l'examineur dans l'amélioration de la qualité;
- brevets pour des produits chimiques et pharmaceutiques dans la région : évolution, situation actuelle et perspectives futures.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Espagnol.

Lieux et durée

OMPI, Genève (Suisse) : deux jours; et OEB, Munich (Allemagne) : cinq jours.

Période prévue

Novembre.

3. Séminaire OMPI/OHMI sur les aspects administratifs des procédures d'enregistrement des marques : Alicante (Espagne)

Introduction

Le séminaire vise à permettre aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances sur les traités internationaux relatifs aux marques, les aspects structurels des marques et les systèmes informatiques relatifs à l'administration des droits de propriété industrielle.

Contenu

- structure et organisation d'un office régional européen; l'OHMI;
- Traité de Singapour sur le droit des marques;
- recommandation commune de l'OMPI concernant la protection des marques notoires;
- recommandation commune de l'OMPI concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet;
- avantages du système de Madrid pour les pays en développement;
- visite des locaux du système de Madrid à l'OMPI;
- relations entre les indications géographiques et les marques;
- petites et moyennes entreprises (PME) et marques;
- présentation du système de diffusion : numérisation et transmission des demandes d'enregistrement de marque communautaire;
- l'OHMI sur l'Internet : OAMI-online;
- procédure d'enregistrement des marques communautaires;
- travailler avec le système Euromarc;
- EuroAce – classification des produits et services;
- examen de motifs absolus ou relatifs – introduction, cas pratiques et débats;
- radiation et révocation – introduction, cas pratiques et débats;
- comité d'appel – introduction, cas pratiques et débats.

Groupe cible

Examineurs de marques.

Langue

Anglais ou français.

Lieux et durée

OHMI, Alicante (Espagne) : cinq jours.

Période prévue

Septembre.

4. Atelier exécutif OMPI/OPIC sur l'application des techniques de gestion dans le domaine des prestations de services en matière de propriété intellectuelle, Gatineau (Canada)

Introduction

L'atelier de formation a pour objectif : 1) de former les hauts fonctionnaires des offices nationaux de propriété industrielle qui sont à même d'influer sur la gestion quotidienne de leur office afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins de leur clientèle; 2) de transmettre des techniques pour la mise en œuvre de systèmes efficaces de contrôle de la qualité afin de gérer la fourniture de services de propriété intellectuelle.

Contenu

- l'OMPI et son rôle dans la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement économique;
- gestion de l'office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) (structure, processus de planification, évaluation des résultats, gestion financière);
- stratégie de l'OPIC en matière de ressources humaines;
- stratégie de l'OPIC dans le domaine des techniques de l'information;
- évolution dans le domaine des brevets : perspectives internationales;
- modernisation des offices de propriété intellectuelle : incidences pour les pays en développement;
- les moteurs du changement – brevets et marques;
- brevets/marques : gestion des flux dans un environnement automatisé;
- programme de diffusion d'information de l'OPIC;
- centre de services aux clients de l'OPIC : gestion des relations avec les clients;
- programme de sensibilisation;
- gestion de la qualité;
- rôle d'un agent canadien;
- collège des agents de brevets et de marques du Canada;
- exposés présentés par les participants (thèmes : modernisation, services aux clients, sensibilisation, diffusion, promotion, gestion de l'information), suivis de tables rondes.

Groupe cible

Hauts responsables d'offices de propriété industrielle.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

OPIC, Gatineau (Canada) : une semaine.

Période prévue

Mai.

5. Séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur le droit d'auteur et les droits connexes, Genève (Suisse)

Introduction

Le séminaire vise : 1) à fournir une formation et des informations sur différents aspects du droit d'auteur et des droits connexes; 2) à susciter un débat sur des questions d'actualité parmi les participants à l'aide d'études de cas; 3) à sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle au service du développement et à renforcer et développer les compétences en gestion des droits collectifs, en particulier dans un environnement en évolution rapide.

Le programme prévoit des sessions de discussion de groupe au cours desquelles les participants sont divisés en plusieurs groupes afin de permettre une interaction et des discussions approfondies sur des thèmes choisis. Chaque groupe présente un bref compte rendu de ces discussions dans le cadre de séances plénières.

Contenu

Le séminaire porte notamment sur les thèmes suivants :

- importance sociale, économique et culturelle du droit d'auteur et des droits connexes;
- Convention de Berne, Convention de Rome, traité sur les phonogrammes, Convention satellites et Accord sur les ADPIC;
- incidence des nouvelles technologies sur le droit d'auteur et les droits connexes : Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT);
- limitations et exceptions;
- gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes;
- protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles, des bases de données non originales et des organismes de radiodiffusion;
- droit d'auteur et droits connexes en tant que source de protection de la créativité traditionnelle, du folklore et des expressions culturelles traditionnelles;
- discussions de groupe : études de cas;
- flexibilités dans le système du droit d'auteur;
- modèles émergents applicables à l'exploitation du droit d'auteur dans l'environnement numérique;
- récolter les bénéfices de l'exploitation du droit d'auteur : répartition des recettes enregistrées dans le domaine de la gestion collective des droits;
- concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes.

Groupes cibles

Chaque cours dispensé dans le cadre du Séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur le droit d'auteur et les droits connexes définit son propre public (voir les points a) à f)).

Langues

L'interprétation simultanée est assurée en français, anglais, arabe et espagnol.

Lieu et durée

OMPI, Genève (Suisse) : trois jours.

Période prévue

Octobre.

Stages pratiques

À la fin du séminaire, les participants suivent un stage pratique d'une durée de deux semaines dans le bureau national du droit d'auteur de l'un des pays suivants : Algérie, Espagne, Finlande, France, Portugal et Royaume-Uni.

- a) Cours de formation OMPI/ONDA sur le droit d'auteur et les droits connexes, Alger (Algérie)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec l'Office national de droit d'auteur et de droits connexes (ONDA).

Contenu

- notions générales du droit d'auteur;
- protection des œuvres protégées par le droit d'auteur en Algérie;
- le problème de la contrefaçon;
- application des droits; gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes;
- sociétés de gestion collective dans les pays en développement;
- droits des radiodiffuseurs, des écrivains et des artistes des arts visuels : droits des organismes de radiodiffusion, droits d'acquisition à des fins de radiodiffusion, droits des auteurs;
- gestion collective dans l'environnement numérique.

Groupes cibles

Fonctionnaires chargés du droit d'auteur et responsables de sociétés de gestion collective.

Langue

Arabe.

Lieu et durée

ONDA, Alger (Algérie) : deux semaines.

Période prévue

Octobre.

- b) Cours de formation OMPI/Ministère de l'éducation et de la culture sur le droit d'auteur et les droits connexes, Helsinki (Finlande)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec le Ministère de l'éducation et de la culture et l'Institut finlandais du droit d'auteur.

Contenu

- évolution actuelle de la législation internationale relative au droit d'auteur, aux savoirs traditionnels et au folklore;
- législation sur le droit d'auteur en Finlande et dans l'Union européenne; droit d'auteur et jurisprudence; impact de la technologie numérique sur le droit d'auteur;
- rapports nationaux des pays participants; études de cas; questions relatives à la gestion individuelle et collective des droits;
- gestion du droit d'auteur et des droits connexes : questions mondiales, structurelles, juridiques et administratives;
- sociétés de gestion collective dans les pays en développement; présentation des organismes finlandais chargés du droit d'auteur : leur rôle et leurs liens;
- gestion collective dans l'environnement numérique;
- gestion des droits sur les œuvres musicales; les principes de fonctionnement de la Société finlandaise des compositeurs (TEOSTO); concession de licences générales; radiodiffusion et concession de licences de reproduction mécanique; documentation et diffusion; copie privée (taxe sur toute bande magnétique vierge);
- gestion des droits connexes : droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes;
- droit d'auteur et application des droits : lutte contre le piratage en général; piratage sur l'Internet; coopération avec les autorités compétentes dans les affaires de piratage et questions particulières concernant les mesures aux frontières de l'Union européenne;
- droits des radiodiffuseurs, des écrivains et des artistes des arts visuels; droits des organismes de radiodiffusion; droits d'acquisition à des fins de radiodiffusion;
- droits des peintres, des sculpteurs et des concepteurs graphiques;
- gestion des droits collectifs : informations générales concernant KOPIOSTO; reprographie : études, diffusion; œuvres audiovisuelles : concession de licences, diffusion; promotion de la culture audiovisuelle;
- visite d'un studio de télévision;
- visite du Centre Media LUME.

Groupes cibles

Fonctionnaires chargés du droit d'auteur et responsables de sociétés de gestion collective.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Helsinki (Finlande) : deux semaines.

Période prévue

Octobre.

- c) Cours de formation OMPI/Ministère de la culture et de la francophonie, sur le droit d'auteur et les droits connexes, Paris (France)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec le Ministère de la culture et de la francophonie.

Contenu

- étendue de la protection du droit d'auteur;
- droits des titulaires de droit d'auteur;
- application des droits;
- législation française sur le droit d'auteur;
- atteintes au droit d'auteur;
- droits connexes;
- mesures conservatoires et recours contre les atteintes au droit d'auteur;
- contrefaçon et piratage;
- rôle des droits de propriété intellectuelle dans le développement économique;
- usage loyal : fondement juridique, pratique et questions, notamment le triple critère et l'interaction avec les exceptions et limitations au droit d'auteur dans un contexte européen.

Groupes cibles

Fonctionnaires chargés du droit d'auteur, fonctionnaires du ministère concerné et responsables de sociétés de gestion collective.

Langue

Français.

Lieu et durée

Ministère de la culture et de la francophonie, Paris (France) : deux semaines.

Période prévue

Octobre.

- d) Cours de formation OMPI/Secrétariat d'État à la culture sur le droit d'auteur et les droits connexes, Lisbonne (Portugal)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec le Secrétariat d'État à la culture, Lisbonne (Portugal).

Contenu

- législation portugaise sur le droit d'auteur et les droits connexes;
- enregistrement des œuvres – formation pratique;
- gestion des droits;
- gestion collective des droits des artistes en général et des artistes interprètes ou exécutants;
- lutte contre le piratage et la contrefaçon;
- organisation des institutions judiciaires;
- droits de radiodiffusion;
- recours contre les atteintes au droit d'auteur et aux droits connexes;
- aspects des systèmes de gestion des droits par voie numérique et des mesures techniques de protection qui ont trait à l'application des droits ou droit d'auteur et technologie;
- questions pratiques concernant les mesures techniques et l'information sur le régime des droits;
- gestion des droits connexes : les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Groupes cibles

Fonctionnaires du ministère concerné et fonctionnaires chargés du droit d'auteur.

Langue

Portugais.

Lieu et durée

Conseil des ministres (Secrétariat d'État à la culture), Direction des spectacles, Département des spectacles et du droit d'auteur, Lisbonne (Portugal) : deux semaines.

Période prévue

Octobre.

- e) Cours de formation OMPI/SGAE sur le droit d'auteur et les droits connexes, Madrid (Espagne)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec la Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE).

Contenu

- gestion collective des droits des auteurs, des éditeurs et de leurs ayants droit;
- conseils juridiques à l'intention des titulaires de droits;
- infrastructure de l'information à la SGAE;
- licences de radiodiffusion;
- service d'assistance technique de la SGAE pour les sociétés de gestion des droits des pays d'Amérique latine;
- licences exclusives, perception de taxes;
- mesures de contrôle des réseaux numériques, des produits et des enregistrements audiovisuels;
- expérience de la SGAE dans le domaine de la conclusion de contrats et de la concession de licences;
- droits de rémunération pour une copie privée (audio ou vidéo) et pour la location de vidéos et de supports d'enregistrement;
- expérience de la SGAE en matière de reproduction mécanique;
- présentation des services juridiques : fonctionnement et organisation;
- services en cas de litige; services de conseil dans le domaine culturel;
- gestion des œuvres artistiques : documentation des œuvres audiovisuelles : titulaires de droits sur des œuvres audiovisuelles et droits gérés par la SGAE;
- gestion de la qualité à la SGAE;
- relations institutionnelles et analyses stratégiques;
- modifications de la protection du droit d'auteur et des droits connexes.

Groupe cible

Responsables de sociétés de gestion collective.

Langue

Espagnol.

Lieu et durée

SGAE, Madrid (Espagne) : deux semaines.

Période prévue

Octobre.

- f) Cours de formation OMPI/BCC sur le droit d'auteur et les droits connexes, Londres (Royaume-Uni)

Introduction

Cours de formation pratique consécutif au Séminaire de niveau intermédiaire à Genève (Suisse), organisé en coopération avec le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC).

Contenu

- législation du Royaume-Uni sur le droit d'auteur : présentation générale dans le contexte de l'évolution nationale, internationale et régionale;
- chevauchement entre le droit d'auteur, les marques, les brevets et les dessins et modèles;
- savoirs traditionnels;
- droit d'auteur et pays en développement, en particulier un projet sur les perspectives dans les pays en développement;
- droit d'auteur et droit de la concurrence;
- rôle du gouvernement dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment l'élaboration de politiques et le processus consultatif;
- droits et intérêts des éditeurs;
- droit d'auteur et importations parallèles;
- droit moral des auteurs et des artistes interprètes ou exécutants;
- droits sur les logiciels et les programmes d'ordinateur, notamment les méthodes commerciales;
- droits et intérêts des auteurs : fondement juridique des œuvres littéraires et dramatiques et jurisprudence; contrats d'édition et relations entre les auteurs, les agents et leurs éditeurs;
- droits et intérêts des radiodiffuseurs;
- accords de radiodiffusion et travail d'écriture et des scénaristes;
- gestion des droits des coauteurs au sein du BCC dans l'environnement numérique;
- droits et intérêts des directeurs et des producteurs;
- organisme accordant des licences de droit d'auteur – reproduction reprographique et travail de la CLA;
- concession de licences à des fins pédagogiques;
- droit de location publique au Royaume-Uni;
- sensibilisation au droit d'auteur – rôle et activités de la British Music Rights;
- action au titre du droit d'auteur au Royaume-Uni – étude de cas;
- coopération interinstitutionnelle dans le domaine de l'application du droit d'auteur;
- application du droit d'auteur – l'expérience des éditeurs de programmes et de jeux d'ordinateur;
- le droit d'auteur du point de vue judiciaire;
- visite du BPI ou de l'IFPI;

- méthodes d’action de l’INPI concernant le piratage et la contrefaçon sur l’Internet et sur papier, notamment le recours aux services de la police scientifique dans les procédures judiciaires;
- exposé présenté par l’Unité de lutte contre le piratage de MCPS (Société pour les droits de reproduction mécanique);
- questions relatives aux collections d’images et aux bibliothèques titulaires d’un droit d’auteur protégé et d’œuvres se trouvant dans le domaine public; numérisation des bibliothèques;
- rapports nationaux;
- pays en développement – rapports de projets.

Groupes cibles

Hauts fonctionnaires du ministère concerné et hauts fonctionnaires chargés du droit d’auteur.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

BCC, Londres (Royaume-Uni) : deux semaines.

Période prévue

Octobre.

6. Cours de niveau avancé OMPI/Suède sur la propriété industrielle dans l'économie mondiale, Stockholm (Suède)

Introduction

Ce cours vise à renforcer les compétences des décideurs dans le domaine de la propriété industrielle et à permettre les échanges de vues sur des questions de propriété industrielle. À cet égard, différents aspects de la négociation des traités internationaux dans le domaine de la propriété industrielle sont illustrés par des exemples. Le cours offre aussi aux participants la possibilité de partager leurs expériences pertinentes entre eux et, ce qui est plus important, avec des fonctionnaires suédois.

Le cours est divisé en quatre phases avec un contenu théorique et pratique :

- 1) la partie préparatoire (définition d'un projet national) prend la forme d'un inventaire préparatoire des besoins et des problèmes des participants dans leur pays;
- 2) cours dispensé en Suède : le cours porte sur des questions en rapport avec la protection nationale et internationale de la propriété industrielle dans l'économie mondiale;
- 3) projet interactif dans le pays d'origine. Après la phase qui se déroule à Stockholm, les participants devraient être capables de mettre en œuvre un programme ou un projet dans leur propre pays; et
- 4) une session de suivi, qui a pour objectif principal d'analyser le projet et son évolution et d'examiner les questions et problèmes en suspens. Cette session a lieu dans l'un des pays participants pendant une semaine.

Contenu

- Office suédois des brevets et de l'enregistrement : mission et organisation;
- propriété intellectuelle et développement : 1) notions fondamentales et objet du droit de la propriété intellectuelle; 2) système de la propriété industrielle; 3) la propriété intellectuelle, un moyen d'action efficace au service de la croissance économique;
- développement progressif des activités de l'OMPI en droit international de la propriété intellectuelle : évolution récente du système de la propriété intellectuelle; présentation des conventions administrées par l'OMPI;
- la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et du développement des pays en développement;
- Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI;
- la propriété intellectuelle à l'ère de l'information : droit d'auteur et protection des bases de données;
- propriété intellectuelle et questions de politique publique;
- système de commerce international : aspects généraux et OMC; rôle de la Direction nationale du commerce; portail de libre-échange; OMC et règlement des litiges;

- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en particulier les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- dispositions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle; dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives à l'application des droits;
- rapports et projets nationaux;
- système mondial des brevets – aspects juridiques et évolution;
- système mondial de protection des marques, des dessins et modèles industriels et des modèles d'utilité;
- système de la propriété industrielle en Suède : les lois;
- protection des marques : conditions, procédures; recherche en matière de marques; système national, communautaire (OHMI) et international (Madrid);
- administration du droit d'auteur : organismes suédois chargés du droit d'auteur
 - leur rôle et leurs liens;
- enseignement sur les droits de propriété intellectuelle : Université de Stockholm;
- services fournis par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement aux entreprises, aux inventeurs et aux conseils en brevets;
- sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle, importance pour les petites et moyennes entreprises (PME);
- application des droits de propriété intellectuelle; questions douanières; propriété intellectuelle et transfert de technologie, investissement étranger direct;
- Accord sur les ADPIC et santé;
- propriété intellectuelle et droit de la concurrence;
- agriculture et ressources génétiques dans l'Accord sur les ADPIC.

Groupes cibles

Hauts fonctionnaires du ministère concerné et hauts représentants (professeurs) d'universités.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office suédois des brevets et de l'enregistrement, Stockholm (Suède) : trois semaines.

Période prévue

Avril.

7. Cours de niveau avancé OMPI/Suède sur le droit d'auteur et les droits connexes dans l'économie mondiale, Stockholm (Suède)

Introduction

Ce cours vise à renforcer les compétences et les connaissances des hauts responsables chargés de l'administration des systèmes de protection du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement, dans le cadre du système économique mondial. Il offre aussi aux participants la possibilité de partager leurs expériences pertinentes entre eux et, ce qui est plus important, avec des fonctionnaires suédois.

Le cours de formation est divisé en quatre phases avec un contenu théorique et pratique : 1) partie préparatoire : il s'agit d'un inventaire préparatoire des besoins et des problèmes des participants dans leur pays; 2) cours dispensé en Suède : les participants acquièrent des connaissances et des informations sur le système national et international de protection du droit d'auteur et des droits connexes dans le système de commerce mondial; 3) projet interactif dans le pays d'origine. Après la phase qui se déroule à Stockholm, les participants devraient être capables de mettre en œuvre un programme ou un projet dans leur propre pays; et 4) séminaire de suivi, avec pour objectif principal l'examen des questions et problèmes en suspens. Il a lieu dans l'un des pays participants pendant une semaine.

Contenu

- Office suédois des brevets et de l'enregistrement : mission et organisation;
- propriété intellectuelle et développement : 1) notions fondamentales et objet du droit de la propriété intellectuelle; 2) système du droit d'auteur; 3) le droit d'auteur, un moyen d'action efficace au service de la croissance économique;
- activités d'établissement de normes à l'OMPI : évolution récente dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes;
- présentation des conventions administrées par l'OMPI, en particulier dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes;
- importance culturelle et économique du droit d'auteur et des droits connexes; la propriété intellectuelle à l'ère de l'information;
- droit d'auteur et nouvelles technologies. Comment les pays en développement peuvent-ils contribuer à l'accroissement des transferts de technologie en provenance des pays industrialisés en renforçant la protection du droit d'auteur?
- Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI;
- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) : questions relatives au droit d'auteur;
- application du droit d'auteur et des droits connexes; dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives à l'application des droits;

- système du droit d’auteur en Suède : la loi sur le droit d’auteur;
- protection du droit d’auteur au niveau régional : étude de cas de l’Union européenne;
- gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes : questions mondiales, structurelles, juridiques et administratives;
- droit d’auteur et commerce électronique :
- enseignement sur le droit d’auteur et les droits connexes : Université de Stockholm;
- application du droit d’auteur : questions douanières;
- présentation des organismes suédois chargés du droit d’auteur, de leur rôle et de leurs liens;
- activités de l’IFPI Suède, de SAMI, de Copyswede, de BUS;
- gestion collective de la reprographie;
- Bonus-Presskopia et ses activités;
- droit d’auteur et protection des bases de données;
- sensibilisation au droit d’auteur et aux droits connexes;
- présentation et visite de la compagnie nationale de télévision suédoise;
- étude de cas dans le domaine des négociations internationales : défendre l’intérêt national.

Groupes cibles

Hauts fonctionnaires du ministère concerné et fonctionnaires chargés du droit d’auteur.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office suédois des brevets et de l’enregistrement : trois semaines.

Période prévue

Août (trois semaines).

8. Cours de formation OMPI/Office norvégien de la propriété intellectuelle, Oslo (Norvège)

Introduction

Ce cours de formation vise à renforcer les compétences techniques et les connaissances des examinateurs principaux de brevets ou des personnes chargées d'effectuer les recherches en matière de brevets dans les pays en développement. Il offre aussi la possibilité aux participants de partager leurs expériences entre eux ainsi qu'avec des fonctionnaires norvégiens.

Contenu

- but du système des brevets;
- introduction aux systèmes européen et norvégien des brevets : aspects relatifs à la biotechnologie, à la délivrance de brevets sur des logiciels, aux certificats complémentaires de protection (CCP);
- Traité de coopération en matière de brevets (PCT);
- introduction à l'examen des demandes de brevet;
- recherche en matière de brevets; documentation minimale du PCT;
- recherche manuelle en matière de brevets, exercices de recherche;
- outils de recherche utilisant les bases de données gratuites, exercices de recherche;
- évaluation de la brevetabilité, exercices d'évaluation de la nouveauté et de l'activité inventive;
- mise en œuvre du traitement électronique complet d'une affaire : du traitement sur papier au traitement électronique.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Anglais.

Lieu et durée

Office norvégien de la propriété intellectuelle, Oslo (Norvège) : une semaine.

Période prévue

Juin.

9. Atelier OMPI/OAPI sur la propriété intellectuelle, Yaoundé (Cameroun)

Introduction

L'atelier vise à renforcer les compétences et les connaissances des examinateurs principaux de brevets ou des personnes chargées d'effectuer les examens et l'évaluation des résultats ainsi que des personnes responsables du transfert de technologie en provenance des pays membres de l'OAPI et des pays francophones d'Afrique.

Contenu

- importance de la propriété intellectuelle pour le développement technologique, économique et social;
- le cadre international dans le domaine de la propriété industrielle;
- l'OAPI et ses services d'information dans le domaine des brevets; la protection des marques et autres droits de propriété intellectuelle sur l'Internet : problèmes juridiques;
- études pratiques du système des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels;
- l'OAPI et l'Accord de Bangui révisé;
- utilisation de l'information en matière de brevets pour la recherche et l'amélioration de la capacité concurrentielle des petites et moyennes entreprises;
- obtention et diffusion de l'information technique et scientifique;
- stratégies en matière de recherche d'information scientifique et technique;
- accès à l'information en matière de brevets et transfert de technologie;
- présentation des outils de recherche en matière de brevets (les CD-ROM, BREF, ESPACE-ACCESS, CASSIS, etc.), exercices pratiques;
- classification internationale des brevets – un instrument de recherche d'information;
- enjeux et aspects juridiques de la protection du droit d'auteur et des droits connexes à l'ère du numérique;
- règles de procédure pour les litiges, dommages-intérêts, recours civil et sanctions pénales : exemple de la France et des pays de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique);
- exercices pratiques, études de cas.

Groupe cible

Examineurs de brevets.

Langue

Français.

Lieu et durée

OAPI, Yaoundé (Cameroun) : une semaine.

Période prévue

Novembre.